

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WARCQ

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mrs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER et Philippe SACREZ.

Mmes Arlette GODET, Hélène LINTZ, Cathy BARBE et Corinne DAUCHY.

Excusés : Madame Myriam ROGER a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Monsieur Nicolas MAZZOLINI a donné pouvoir à Monsieur Christian BORGNIET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DESIGNÉ d'abord Monsieur Jack COLLINET comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Le Conseil passe donc à l'ordre du jour.

Délibération n° 01 - 12 - 2017

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mrs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER et Philippe SACREZ.

Mmes Arlette GODET, Hélène LINTZ, Cathy BARBE et Corinne DAUCHY.

Excusés : Madame Myriam ROGER a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Monsieur Nicolas MAZZOLINI a donné pouvoir à Monsieur Christian BORGNIET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jack COLLINET.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Membres présents : 11

Date d'affichage : **21 DEC. 2017**

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 12

**Chemin du Château d'eau
Emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme n° 4**

Acquisition par voie d'expropriation

Le Conseil Municipal,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de WARCQ approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2016,

Vu le projet portant sur l'élargissement du chemin du Château d'eau, afin de desservir les nouvelles zones de constructions 1AUB et 1AUX, renseigné en emplacement réservé « n° 4 » du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 4 novembre 2015, et 9 décembre 2015, concernant l'acquisition de parcelles à l'amiable,

Vu qu'il existe un terrain permettant de recevoir le projet appartenant à différents propriétaires (indivision), mais que ces derniers, pressentis sur le point de savoir s'ils consentiraient à le céder amiablement, ont déclaré qu'ils ne le céderaient que contraints et forcés ; qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain.

Afin d'éclairer le Conseil sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, le Maire présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R. 112-4 à R. 112-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ces pièces se composent :

- d'une notice explicative ;
- d'un plan de situation ;
- d'un état parcellaire ;
- de l'estimation sommaire des acquisitions à réaliser.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le projet d'élargissement du chemin du Château d'eau, emplacement n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, nécessaire à la desserte de nouvelles zones de constructions 1AUB et 1AUX, répond à un besoin réel, et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution,

Approuve la réalisation du projet d'élargissement du chemin du château d'eau,

Décide d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,

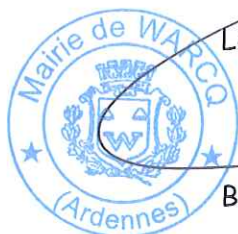
Demande à Monsieur le Préfet des Ardennes de prescrire l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire,

Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Monsieur Etienne DRAPIER est écarté du vote, compte-tenu qu'il est propriétaire en indivision de la parcelle concernée.

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 02 - 12 - 2017

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mrs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER et Philippe SACREZ.

Mmes Arlette GODET, Hélène LINTZ, Cathy BARBE et Corinne DAUCHY.

Excusés : Madame Myriam ROGER a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Monsieur Nicolas MAZZOLINI a donné pouvoir à Monsieur Christian BORNIET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jack COLLINET.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Date d'affichage : 21 DEC. 2017

Réalisation des travaux de mise en accessibilité des Bâtiments communaux recevant du Public

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux de mise en accessibilité des Bâtiments communaux recevant du Public, relevant de la procédure adaptée.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : Travaux de mise aux normes « accessibilité de différents Etablissements recevant du Public (ERP) » à Warcq, à savoir Ecole du Centre, Ecole de la Bellevue, Cantine périscolaire, Espace Guillois, Bureau de Poste, la Tour de l'eau, le Musée, l'Eglise St Jean Baptiste, les vestiaires du Stade, Ex école maternelle (salle occupée actuellement par les Amis du Vieux Warcq), et la salle annexe (occupation actuelle par le SIM).

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 400 000 € HT.

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) avec 9 lots.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par lui.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réalisation des travaux de mise en accessibilité des Bâtiments communaux recevant du Public et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'effectuer les démarches auprès d'un prestataire pour la mise en place d'une procédure dématérialisée, et de procéder au paiement.
- Les financements :
 - * du diagnostic « amiante », concernant les vestiaires du stade municipal,
 - * de la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la coordination SPS,
 - * du Bureau de contrôle en charge de la vérification de la conformité des aménagements.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés à intervenir, et toute pièce relative, et à procéder aux règlements.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération 03 - 12 - 2017

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mrs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER et Philippe SACREZ.

Mmes Arlette GODET, Hélène LINTZ, Cathy BARBE et Corinne DAUCHY.

Excusés : Madame Myriam ROGER a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Monsieur Nicolas MAZZOLINI a donné pouvoir à Monsieur Christian BORGNIET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jack COLLINET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Date d'affichage : 21 DEC. 2017

Ouvertures dominicales des commerces en 2018

Dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, et conformément aux délibérations du Conseil Municipal des 4 novembre, 9 décembre 2015 et 15 décembre 2016,

Après proposition de Monsieur le Maire,

Après avis de la Commission de développement économique d'Ardenne Métropole du 6 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le calendrier 2018 des ouvertures dominicales des commerces de détail et du secteur automobile comme suit :

- TOUT COMMERCE DE DETAIL SAUF SECTEUR AUTOMOBILE :

14 janvier, 29 avril, 24 juin, 1er juillet, 2 et 30 septembre, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre.

- SECTEUR AUTOMOBILE :

* 14 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Informations du Maire :

- Dans un avenir proche, considérant l'urbanisation de certaines zones de la commune et notamment dans les quartiers de la Mal Campée (Chemin du Château d'eau), et la Croix du Moulin, il conviendra d'attribuer des noms aux nouvelles rues. Aussi, des noms ont été pressentis pour deux rues dans le secteur de la Mal Campée, en mémoire de deux personnalités de Warcq décédées : Rue Monique Gentil-Drapier et Rue Francis Richard ; concernant le quartier de la Croix du Moulin : c'est le nom de Robert Leblanc qui serait pressenti. Bernard PIERQUIN précise que cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 19 janvier 2018, à 19h30. Cette année, le champagne ne sera pas financé par la commune mais par le maire et les adjoints sur leurs indemnités ; les petits-fours seront quant à eux payés par la Commune comme habituellement.

- Les samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018 est programmée la prochaine rencontre du Jumelage Warcq-Baumholder. A cette occasion, deux bus financés par la Commune se déplaceront à Baumholder. Les Conseillers Municipaux sont bien sûr conviés. Par ailleurs, l'association de football « La Joyeuse de Warcq », à l'origine de la toute première rencontre, fera également partie du déplacement, de même que l'Harmonie, et des habitants.

- Le policier municipal doit prendre son poste au 1^{er} janvier 2018. Le maire informe qu'il a d'ailleurs participé à une réunion à ce sujet, le jour-même, avec Ardenne Métropole, pour la mise en place d'une éventuelle mutualisation de ce service.

Avant de clore la séance, Madame Corinne DAUCHY souhaite évoquer une nouvelle fois les problèmes récurrents causés par l'entreprise CPE Béton (dépôts réguliers de béton sur la chaussée), sur le Boulevard Lucien Pierquin. Elle rappelle que les dirigeants s'étaient engagés vis-à-vis de la commune, à équiper leurs camions de dispositifs permettant de réduire ces nuisances. Un devis signé concernant l'acquisition de ces équipements avait d'ailleurs été déposé en mairie. Et depuis, au vu de l'exaspération constante des riverains, elle ne constate aucune amélioration.

Bernard PIERQUIN pense que cela devrait évoluer avec l'arrivée prochaine de nouvelles enseignes, aux 4 Vents, telles que Maison Roger, Courtepaille et Kiloutou. Alain BASTIEN ajoute que les élus ne relâchent pas sur ce point, mais qu'ils demeurent impuissants face à cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.